

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON –

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. BONNEAU

OBJET : LES HAUTS DE BICHAT – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le lancement de l'opération de création du lotissement « Les Hauts de Bichat »,

VU la délibération N°2017-22 du 07 Mars 2017 portant sur l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du lotissement,

VU les négociations menées avec Monsieur BARDY Sébastien propriétaire de la parcelle cadastrée D 1767, sur laquelle sont prévues la création d'un sentier ainsi que la mise en place d'une bâche incendie

Le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- D'accepter la proposition de Monsieur BARDY Sébastien, de céder à titre gratuit à la commune, une partie de la parcelle cadastrée D 1767 lui appartenant. La superficie nécessaire est évaluée à 280 m² (bande de terrain d'une largeur de 2 mètres pour la création d'un sentier ainsi que la surface nécessaire pour la création d'une bâche incendie). Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette opération ainsi que toutes les pièces y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE